



Collectif de Réflexion et d'Action

Compte-rendu du comité de coordination 5 avril 2023

Présent·es : Emma (La ferme aux animaux - 03), Sandrine (Graines de vies – 33) et Simon (idem), Louise (Regain - 64), Audrey (Le Roucous - 12), Benoît (Le Domamour - 27), Damien (Il était une fois - 39), Guillaume (Second Souffle / Sept vies - 91), Thierry (Tentative – 30) et Julia

Ordre du jour :

- I. Retours sur la formation URIOPSS
- II. Le « piège du Ségur »
- III. Lettre à la procureure
- IV. Programme des JERLVA 2023
- V. Validation vacances salariée
- VI. Test de spam
- VII. Proposition de Terre de Luttès Larzac 2023
- VIII. Participation aux Journées FNLV ?

I. Retour sur la formation URIOPSS

De manière globale, les participant·es sont ravi·es de cette formation sur « l'environnement juridique des LVA ». Une vraie maîtrise et humilité des intervenant·es, qui ont fourni un gros effort pour rendre accessibles des textes de loi à l'interprétation parfois complexe, aussi bien sur les autorisations que sur le droit du travail. Mais cela a soulevé beaucoup de questions, donc il y a largement matière à approfondir, à renouveler une telle rencontre. Une formation qu'il faudrait adresser aux membres des Conseils Départementaux responsables des LVA, puisque même si les LVA connaissent les réglementations et leurs droits, il continue d'y avoir un rapport de force avec des CD peu informés.

Les membres des LVA qui ont suivi la formation se sentent à présent la responsabilité de transmettre correctement ces nouveaux savoirs à leur équipe, notamment sur le décret d'application de l'organisation du temps de travail en LVA, sur la prime Segur, etc. Le contenu était très dense, il y aura donc malheureusement quelques incertitudes et oublis, qui devraient être minimisés par le recours au support visuel de la formation (que l'URIOPSS doit nous transmettre) et par l'enregistrement audio que nous avons fait de la formation (qui doit encore être récupéré et retravaillé), qui permettra d'en tirer un compte-rendu détaillé.

Le livret de bonnes pratiques, dont les intervenant·es nous ont parlé, va plutôt ressembler à un espace en ligne à coconstruire entre LVA.

Après cette formation, il reste toujours des questions en suspens. Notamment celle du numéro FINES qui a été attribué aux LVA dans les Pyrénées-Atlantiques (sans leur demander leur avis) et qui les classe de fait parmi les ESMS.

Point comptable (pour Julia) : il faut rembourser Sandrine et Thérèse qui n'ont pu venir ou sont venues à moins que prévu. Et certains LVA n'ont pas encore réglé leurs frais de repas, leur faire un rappel.

II. Le « piège du Ségur »

La formation délivrée par l'Uriopss, selon l'interprétation des textes donnée par la conseillère juridique, nous a appris que les LVA sont concernées par cette prime. Pour résumer : les accords Ségur sont des accords de branche **étendus** et puisque les LVA se trouvent dans la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS) ils sont concernés par ces accords. Pour la conseillère juridique, c'est aussi simple que cela.

Pour autant, la question de la prime Segur fait débat au sein des LVA depuis plusieurs mois, et divise entre ceux qui aimeraient la toucher pour voir leur travail mieux reconnu et rester en capacité de recruter des salarié·es avec le même salaire qu'en institution ; et ceux qui la refusent pour continuer de revendiquer une autonomie vis-à-vis du CD. Elle divise également au sein des CD car, encore une fois, les traitements sont inégaux (voir tableau ci-après).

Une nouvelle pierre à cet édifice réflexif nous est amenée par Benoît du Domamour, après une rencontre avec le département de l'Eure. Si un département est obligé de fournir une prime Segur à un LVA (pour rappel, cette prime est pour l'instant à 70 % à charge de l'État et à 30 % à charge du département), c'est un motif (supplémentaire) pour lui de refuser une demande d'ouverture. Le risque est que le département voit tout nouvel LVA comme un nouvel établissement qui lui coûterait plus cher.

Par ailleurs, lors de cette même réunion, l'Eure a reconnu le fait que le décret de tarification (décret n° 2013-11 du 4 janvier 2013) établissant un forfait journalier a été annulé, et que les LVA en restent décideurs. On parle de **forfait journalier** pour les LVA et de **prix de journée** pour les services médico-sociaux.

La voie du milieu pourrait consister en garder l'indépendance des LVA grâce à l'inscription du Ségur dans le prix de journée. Mais ce rattachement à prix de journée impliquerait que l'État pourrait ne pas payer sa part...

Sondage des positionnements des CD vis-à-vis de la prime Segur parmi les LVA présents au CC :

| <i>Département</i> | <i>Versée ou non</i> | <i>Détails</i> |
|----------------------|----------------------|--|
| Gironde | Versée | Sans la demander. De manière rétroactive. La prime Segur a été fondue avec l'augmentation du forfait journalier qui était , elle, demandée depuis longtemps, du coup ça reste flou de distinguer ces deux augmentations. |
| Pyrénées-Atlantiques | Non versée | Le CD a informé les LVA que s'ils voulaient la verser à leurs salarié·es, il faudrait puiser dans l'augmentation comptable découlant de la hausse du Smic. Cette somme n'est pas suffisante. |
| Jura | Versée. | Sans la demander. En dotation. |
| Gard | Versée | Sans la demander. Car le LVA Tentative est considéré comme un |

| | | |
|---------|------------|--|
| | | ESMS du département. Le département demande que cette prime apparaisse dans le budget prévisionnel qui lui est transmis, en une ligne séparée, distincte de la masse salariale. |
| Aveyron | Non versée | Interpellation du CD sur la question, par un mail resté sans réponse. |
| Essonne | Non versée | Demandée mais refusée par le directeur de l'ASE. Reste qu'un LVA pourrait décider de revaloriser quand-même ses salaires, en l'inscrivant dans son BP et donc dans son prix de journée. Faire valider ce BP sera une nouvelle bataille avec le département. |
| Allier | Non versée | Le CD a dit que cela ne concernait pas les LVA* |
| Lozère | Versée | En dotation. Elle sera progressivement intégrée dans le prix de journée. |
| Eure | Non versée | Les juristes du département disent que les LVA en sont exclus** |

Et la Moselle la verserait aussi, tout comme Saône-et-Loire. Merci de me dire si vos départements l'ont versée et comment, par retour de mail.

* alors que la formation Uriopss nous a expliqué le contraire

** comme quoi, le droit et sa libre interprétation...

III. Lettre à la procureure

Cette lettre en soutien au LVA Pollen (89) dont les accueilli·es ont été retiré·es par décision de justice sans enquête préalable, a été postée la semaine dernière. Elle demande simplement à la justice d'accélérer le processus d'enquête afin de diminuer les conséquences négatives d'une (nouvelle) rupture d'accueil pour les accueilli·es et l'impact désastreux sur les salarié·es et la comptabilité du LVA. Elle déplore encore une fois la différence de traitement entre LVA et institutions. La lettre est en annexe.

Julia va vérifier que l'accusé de réception a bien été reçu à La Feina.

François n'étant pas présent au comité de coordination, il ne peut nous donner des nouvelles de la situation. Hansao, la personne qui l'a remplacé à la direction du LVA, a informé un LVA ami que l'enquête est en cours et qu'il n'y a pour l'instant aucune avancée. Le moral est très bas parmi les personnes qui gravitent autour du LVA et les factures et les salaires (des salarié·es qui ne sont pas parti·es dans la cabale) à payer continuent de tomber (pas de chômage technique possible). Il y a un risque de perdre l'autorisation LVA. Si les mineur·es du LVA ont été replacé·es dans des conditions rapides et non satisfaisantes, le seul point positif est pour les jeunes adultes en appartements autonomes qui ne sont pas inquiété·es, jusqu'ici, par toute la procédure.

IV. Programme des JERLVA 2023

Les JERLVA 2023, du 21 au 23 septembre.

Elles auront lieu au CROP (Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole), au sein duquel se trouve le LVA Tentative, car c'est plus pratique d'être proche du LVA et moins onéreux qu'à la Gardiole, lieu préalablement envisagé. Ce lieu dispose de plusieurs salles de classe. Possibilité d'hébergement sur place, en dur ou en camping.

Thierry poursuit les recherches pour la prestation de repas, qui sera secondée par l'équipe de Tentative.

L'équipe sera disponible car le LVA sera fermé à cette occasion (le lieu ferme un week-end par mois).

Le mercredi 20 septembre au soir :

Pour inciter à venir plus tôt et pour lancer les rencontres, le film La maison, sera projeté, en présence de la réalisatrice et d'un ou plusieurs membres du LVA Tentative. **Thierry** vérifie les disponibilités de Judith.

Suivi d'un repas en auberge espagnole ?

Le jeudi 21 septembre, la journée des porteur·euses de projet :

On demande à l'URIOPSS Occitanie d'intervenir, en axant sur l'ouverture de LVA. Adrien et Laetitia qui assureraient chacun·e une présentation le matin et des ateliers l'après-midi (comme ce qui était prévu lors de la formation de mars mais qui n'a pas eu lieu car les présentations ont pris trop de temps). Les dinosaures auront la place pour transmettre au sein des ateliers de l'après-midi, et bien sûr dans les temps off. **Julia** fait cette demande par mail à l'URIOPSS. Si Adrien et Laetitia ne sont pas disponibles, il y a un historien de l'URIOPSS que l'on pourrait inviter aussi pour une mise en perspective historique des LVA.

Pour le soir, nous proposeront la conférence gesticulée de Stéphanie Rieu, sur la démarche qualité continue dans le social.

Le vendredi 22 septembre, la journée dédiée au thème annuel : accueil et solidarité.

Le programme est moins défini et plusieurs intervenant·es sont envisagé·es et plusieurs formes d'interventions possibles.

J-F Draperi , auteur de Ruses de riches, a été contacté par Thierry et il est disponible et intéressé pour participer aux rencontres les deux jours. Il proposera une intervention sous forme de conférence débat. Nous n'avons pas encore reçu son devis.

Céline Jung, sociologue coordinatrice de l'étude de l'APEX sur les LVA, a été contactée par Julia. Elle ne sera pas disponible à cette date-ci, a priori.

Thierry Rouyer, des Drageons, propose l'intervention d'une personne sur le thème de la psychothérapie institutionnelle. Il nous en dira sûrement plus le mois prochain, s'il participe au CC. **Julia** l'y invite.

Guillaume propose également de contacter Anna Rourka (qui a travaillé sur le travail social radical) et Catherine Lundi. Nous attendons leur réponse afin de les inscrire peut-être au programme.

Simon aimerait proposer un temps de débat, en collaboration avec Jean-Luc Minart autour de la question suivante : maintenant que les départements ont compris qu'ils pouvaient les institutionnaliser et les instrumentaliser, qu'advient-il des LVA ? L'idée plaît mais doit être précisée. **Simon** nous proposera donc bientôt un écrit pour développer cette idée.

Par ailleurs, Yves R., étudiant du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), a mené des interview au Roucous et à Tentative dans le cadre de son mémoire portant sur le management dans l'économie sociale et solidaire et sur les gouvernances dans les endroits associatifs et alternatifs. Il souhaite participer aux JERLVA mais pas en tant qu'intervenant. Comme il est un étudiant sans le sous, il ne pourra pas payer des frais d'inscription normaux.

V. Validation vacances salariée

Julia sera en vacances la semaine 16.

X. Test de spam

De nombreux mails arrivent dans les spam de nos adhérent·es. Cela est dû au fait qu'il faut ajouter une extension à notre boîte mail. Julia se renseigne sur le prix de cette extension et si ça n'est pas aberrant, le CC valide l'achat de l'extension.

VII et VIII. Ces sujets n'ont pas pu être traités faute de temps. Ils sont remis à l'ordre du jour du prochain CC.